DES EFFORTS, DES RÉSULTATS, MAINTENANT DES AUGMENTATIONS !

EN OCTOBRE 2026, INFLATION DE + 3,4%

HAUSSE DES PRIX SUR UNE ANNÉE GLISSANTE

GAZ :
+27,1 %
FIOUL DOMESTIQUE :
+68,9%

ÉLECTRICITÉ :
+2,7 %

ESSENCE :
+27,3 %
GASOIL :
+46,7 %

ASSURANCES :
+5,1 %

LOYERS :
+2,5 %

ALIMENTATION :
+1,2 %
(PRODUITS FRAIS : +8 %)

ABONNEMENTS TÉLÉCOM/INTERNET : +4,1 %

NAO 2027

NOS REVENDICATIONS AU VERSO

CFE-CGC NAVAL GROUP

- Olivier TEISSEIRE 06 98 47 54 12
- Samuel MOINAUX 06 74 00 02 22

J'adhère

CFE CGC IC & TAM NAVAL GROUP

NOS REVENDICATIONS

SALAIRES : AUGMENTATION +6%

Augmentation générale pour tous :

+ 3,4%

et

- Augmentation individuelle
- Revalorisation de 1% des taux de RVI
- RVI* de 4% pour les OETAM
- Prime semestrielle forfaitaire (environ 4500€/an équivalent au salaire brut moyen à NG)

*RVI : rémunération variable individuelle

CET

- Abondement : prise de 4 jours + 1 donné par la Direction
- Paiement exceptionnel de 2 jours pour soutenir le pouvoir d'achat

TÉLÉTRAVAIL

- Revalorisation de l'indemnité annuelle forfaitaire au plafond URSSAF : 316,8 € vs 240 €

AIDANTS

- Absence exceptionnelle : +3 jours/an
- CESU Aidants
- Possibilité de faire 3 jours de télétravail par semaine

EMBARQUEMENT

- Revalorisation indemnités d'embarquement
- Positionnement en astreinte le jour de repos à bord

DÉPLACEMENTS

- Revalorisation des indemnités missions (hôtel, repas et indemnités kilométriques)
- Revoir indemnités journalières de mission France, Europe et international

PRIME CARBURANT EXCEPTIONNELLE

- Pour les personnels utilisant leur véhicule pour venir au travail : 1 100 €/an
- Montant à minorer pour les télétravailleurs : 73 €/mois, soit 803 €/an

ÉPARGNE SALARIALE

- Amélioration de l'abondement à 600 € sur chaque dispositif (PEG et PERCOL)

ENVIRONNEMENT

- Aide à l'achat d'un moyen de déplacement électrique
- Hausse du forfait mobilité durable

AUTRES

- Réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, amélioration de la transparence salariale
- Reconduction et amélioration des mesures de mobilité géographique
- Communication sur l'enveloppe réelle à la main de chaque manager
- Clause de revoyure en 2027 : si inflation importante

À responsabilité accrue, rémunération accrue.

Création d'un mécanisme automatique de réexamen de la rémunération lorsqu'un salarié exerce des responsabilités de niveau supérieur.
Cela permettrait de traiter un problème très concret : les salariés qui effectuent déjà le travail du niveau supérieur mais attendent parfois plusieurs années avant d'obtenir la reconnaissance correspondante.